



Le super dividende : définition

Fiche pratique publié le **15/03/2016**, vu **951 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://www.assistant-juridique.fr)

Le super dividende est un dividende exceptionnel qui est payé par l'entreprise à ses actionnaires en plus du dividende normal.

1) Caractéristiques

Le super dividende est attribué en plus du [premier dividende](#), lorsque le bénéfice distribuable après les différentes répartitions le permet.

Contrairement au [premier dividende](#), le super dividende peut être distribué en cas de pertes, à conditions d'être prélevé sur les réserves libres.

2) Circonstances

Le super dividende fait suite à la réalisation par la société d'un bénéfice exceptionnel qui provient, le plus souvent, de cessions d'actifs (filiales, terrains).

Le super dividende est attribué à toutes les actions qu'elles soient partiellement libérées ou entièrement libérée.

Plus de précisions : http://www.assistant-juridique.fr/super_dividende.jsp